

RAPPORT ANNUEL 2013



Une année et des actions déterminantes

Table des matières

| | |
|---|----|
| Profil et mission de l'AQCIE | 01 |
| Message du président | 02 |
| Message du directeur exécutif | 04 |
| Revue des activités | 06 |
| • Interventions | 06 |
| - auprès de la Régie de l'énergie | 06 |
| – tableau des coûts assumés et compensations reçues | 10 |
| - auprès du gouvernement du Québec | 11 |
| - auprès d'Hydro-Québec | 13 |
| - auprès des médias | 14 |
| • Communications | 15 |
| Conseil d'administration 2013-2014 | 17 |
| Les entreprises membres de l'AQCIE | 18 |

Profil et mission de l'AQClE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQClE) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papiers, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques.

Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le moteur socio-économique, ces entreprises assurent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel. Elles consomment plus du tiers de l'électricité distribuée au Québec, produisent également le tiers des exportations

du Québec et y réalisent près des deux tiers des immobilisations industrielles. Au cours des dix dernières années, les consommateurs industriels d'électricité ont investi plus de 20 milliards \$ dans l'optimisation de leurs activités québécoises.

L'AQClE offre à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant la Régie de l'énergie, le gouvernement du Québec et les partis politiques, Hydro-Québec, les tables industrielles sectorielles, les regroupements d'affaires et, lorsque opportun, les médias. Nos actions se traduisent par d'importantes économies tarifaires qui soutiennent la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité et qui profitent à l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

TARIF L : ÉCONOMIES RÉALISÉES À LA SUITE DES INTERVENTIONS DE L'AQClE DEVANT LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Pour une facture annuelle initiale de 12 000 000 \$ en 1997

| Années | augmentation selon IPC | selon la demande HQ | augmentation réelle | Économies cumulatives |
|-----------|------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| 1998 | 12 122 279 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 1999 | 12 330 709 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 2000 | 12 666 975 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 2001 | 12 989 347 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 2002 | 13 281 149 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 2003 | 13 645 052 \$ | 12 192 000 \$ | 12 192 000 \$ | Gel tarifaire |
| 2004 | 13 894 757 \$ | 12 921 082 \$ | 12 728 448 \$ | (192 634 \$) |
| 2005 | 14 212 947 \$ | 13 192 424 \$ | 12 881 189 \$ | (311 235 \$) |
| 2006 | 14 491 520 \$ | 13 910 092 \$ | 13 576 774 \$ | (333 319 \$) |
| 2007 | 14 810 334 \$ | 14 299 575 \$ | 13 848 309 \$ | (451 266 \$) |
| 2008 | 15 155 415 \$ | 14 714 262 \$ | 14 249 910 \$ | (464 352 \$) |
| 2009 | 15 185 725 \$ | 15 037 976 \$ | 14 420 909 \$ | (617 067 \$) |
| 2010 | 15 459 068 \$ | 15 068 052 \$ | 14 478 593 \$ | (589 460 \$) |
| 2011 | 15 907 381 \$ | 15 068 052 \$ | 14 420 678 \$ | (647 374 \$) |
| 2012 | 16 145 992 \$ | 15 324 209 \$ | 14 348 575 \$ | (975 634 \$) |
| 2013 | 16 323 598 \$ | 15 845 232 \$ | 14 692 941 \$ | (1 152 292 \$) |
| 2014 | 16 568 452 \$* | 16 764 256 \$ | 15 207 194 \$ | (1 557 062 \$) |
| Cumulatif | 38,1 % | 39,7 % | 26,7 % | (13 %) |

* Estimé à 1,5 %

MESSAGE DU PRÉSIDENT

2013, une année exceptionnelle

CE QUE RECHERCHENT LES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ QUÉBÉCOIS POUR CRÉER UNE RICHESSE OPTIMALE ICI N'EST PAS COMPLIQUÉ : DES TARIFS COMPÉTITIFS, STABLES, PRÉVISIBLES ET FLEXIBLES. OBTENIR DE TELS TARIFS EST CEPENDANT BIEN PLUS COMPLIQUÉ.



Nicolas Dalmau
Président du Conseil de l'AQCIE et
Vice-président Énergie,
développement stratégique
et affaires gouvernementales
Alcoa Canada

DES MOMENTS DÉTERMINANTS

L'année 2013 a été particulièrement riche en événements, en actions et en représentations qui ont donné l'occasion à l'AQCIE de mettre cette réalité de l'avant sur tous les fronts : politique, réglementaire, associatif et médiatique. Vous pourrez d'ailleurs en consulter les faits saillants dans notre revue des activités. Ces efforts extraordinaires de l'AQCIE se sont traduits, au début 2014, par d'importantes avancées.

On peut penser aux décisions récentes de la Régie de l'énergie, non seulement sur les tarifs de 2014-2015, mais également sur la diminution du rendement demandé par Hydro-Québec sur ses capitaux propres, sur les importantes modifications qu'elle a imposées – à la faveur des clients – au mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR) et, surtout, à l'engagement de la Régie d'avancer résolument vers une véritable réglementation incitative.

On peut aussi penser à certains éléments du rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec qui permettraient, tout comme la réglementation incitative d'ailleurs, d'intégrer dans la fixation des tarifs des éléments externes, comme les prix moyens obtenus à l'exportation de l'électricité en période hors pointe. Le renforcement de l'autonomie de la Régie de l'énergie est un autre élément de ce rapport qu'il faudra retenir dans l'élaboration de la prochaine politique énergétique du Québec.

C'est ainsi qu'avec une réglementation incitative optimale pour le Québec et une politique énergétique qui soutient la compétitivité des industriels, nous pourrions voir à court terme se modifier radicalement la dynamique du marché de l'électricité. Ce qui nous

approcherait d'autant de tarifs industriels d'électricité compétitifs, stables, prévisibles et flexibles.

L'APPUI DES INDUSTRIELS EST PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

Si ces perspectives sont enthousiasmantes, et que l'AQCIE travaille sans cesse à leur concrétisation, il faut bien souligner qu'elles ne sont pas encore réalité. Il s'écoulera encore plusieurs mois, voire deux ou trois ans, avant qu'une réglementation incitative ne soit appliquée aux tarifs de l'électricité au Québec. Et si le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec contient des mesures favorables aux industriels, il y en a aussi plusieurs qui ne le sont pas. De plus, il reste un grand chemin à parcourir avant que ne soit élaborée et appliquée la nouvelle politique énergétique du Québec.

C'est justement parce que nos objectifs à l'égard des tarifs d'électricité sont en vue qu'il nous faut redoubler d'ardeur. Qu'il faut que l'AQCIE puisse compter sur les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs, qui sont aussi ceux de tous les industriels du Québec.

Si elle a déjà beaucoup accompli au cours des dernières années, c'est que l'AQCIE peut compter sur l'appui de ses quelque 50 entreprises membres et de ses partenaires. Les efforts redoublés de recrutement déployés en 2012 et 2013 ont permis la venue de nouvelles forces vives, dont plusieurs industriels québécois abonnés au tarif M. Il est essentiel de poursuivre ce ralliement, en raison des efforts qui seront maintenant nécessaires pour participer aux débats sur la nouvelle politique énergétique du Québec, et à l'expertise poussée dont il faudra s'assurer pour que les industriels retirent tous les avantages possibles de la réglementation incitative.

Il est évidemment question de moyens financiers. Mais aussi du pouvoir de conviction, du poids des arguments que l'AQCIE met de l'avant lorsqu'elle défend les intérêts des industriels. Or, ce pouvoir de conviction, le poids de ces arguments, s'affirment avec la venue de chaque nouveau membre. Bien sûr, tous les industriels québécois, qu'ils soient membres ou non de l'AQCIE, profitent chaque année de millions de dollars d'économies que ses interventions devant la Régie et le gouvernement leur font réaliser. Mais, pour que ces actions durent, qu'elles

portent tous les fruits qui sont aujourd'hui à portée de la main, il faut qu'un nombre toujours plus grand d'industriels réalise qu'il est dans leur propre intérêt de faire partie de l'AQCIE, de rendre son action non seulement possible, mais toujours plus efficace.

UNE EXPÉRIENCE MÉMORABLE

Ce message conclut ma quatrième et dernière année à la présidence de l'AQCIE. Ce furent des années incroyablement mouvementées sur le plan de l'énergie, de l'économie – qui plus de cinq ans plus tard n'est toujours pas entièrement remise de la grave crise de 2008-2009 – et de l'évolution de la société québécoise. Il serait déjà impensable de gérer aujourd'hui nos entreprises comme nous le faisons il y a seulement quatre ans, que ce soit sous les volets de l'efficacité énergétique, du développement durable ou de l'intensification de la mondialisation, qui fait aujourd'hui de la compétitivité des tarifs d'électricité une question de vie ou de mort pour plusieurs entreprises.

Ces défis, j'ai eu à les relever au sein de mon entreprise, mais aussi, et à un autre niveau, comme président de l'AQCIE. Et c'est très différent. Le travail avec les membres du comité exécutif, avec tous les membres de l'AQCIE qui sont mes pairs dans leurs entreprises, m'a donné la conviction qu'ensemble nous pouvons faire bouger les choses. Ensemble, nous pouvons faire entendre nos voix, faire comprendre nos préoccupations et faire prendre des décisions, réglementaires et gouvernementales, qui non seulement nous permettent, mais nous aident à créer ici une richesse dont le Québec a grandement besoin.

Ensemble, nous avons beaucoup fait au cours des quatre dernières années. Je crois que nous laissons à mon successeur, à tous les industriels québécois en fait, une AQCIE plus forte, plus reconnue, plus influente et plus nécessaire que jamais. Et je n'ai qu'un souhait, que nous allions encore plus loin, dans l'intérêt des industriels du Québec et de l'ensemble des Québécois.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier l'infatigable directeur exécutif de l'AQCIE, Luc Boulanger, qui en 2013 a été de tous les combats, de tous les débats et de toutes les victoires que nous avons remportées. Depuis le début de 2014 vous l'avez déjà vu et lu à plusieurs reprises dans les médias, mais je tiens à souligner que 99 % de son travail se fait hors de la vue du public, autour de tables de discussions sectorielles, en discussions auprès des décideurs et en représentations expertes devant la Régie de l'énergie. Son feu sacré est d'une valeur inestimable, pour chacun de nous.

Je souhaite aussi souligner le travail remarquable de tous les membres du conseil d'administration. Ces personnes n'ont pas hésité à ajouter à leurs responsabilités professionnelles déjà lourdes pour faire avancer la cause des industriels. Je tiens également à remercier tous les membres de l'AQCIE, anciens et nouveaux, qui nous donnent les moyens et nous confèrent l'autorité d'agir en leur nom et dans leurs intérêts.

Finalement, je ne saurais inviter trop chaleureusement nos collègues industriels qui ne font pas encore partie de notre association à venir nous rejoindre. Imaginez ce qu'ensemble nous pourrions réaliser !

Nicolas Dalmau
Président du Conseil



MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

La volonté et la capacité d'agir

Nous avons vécu des années mouvementées par le passé, mais 2013 emporte la palme. Dans toutes nos sphères d'intervention nous avons connu une activité sans précédent. Les résultats que nous commençons à récolter en 2014 sont encourageants, notamment sous le volet tarifaire. Cependant, pour les grands enjeux que sont la réglementation incitative et la prochaine politique énergétique du Québec, nous observons certes des tendances positives, mais le travail qu'il reste à faire demeure colossal. L'année en cours et les deux ou trois prochaines seront à ces égards déterminantes pour les grands industriels du Québec.



Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

DE L'ACTION SOUS TOUS LES FRONTS

Voici un survol de nos réalisations de 2013, que la Revue des activités vous décrira plus en détail.

Réglementation

La décision tarifaire 2014-2015 vient cristalliser, en avantages bien concrets pour les industriels, les efforts que l'AQCIE a déployés dans plusieurs dossiers : le précédent que nous avons créé en obligeant Hydro-Québec TransÉnergie à déposer une demande tarifaire, alors qu'elle espérait voir la décision antérieure de la Régie de l'énergie reconduite; nos représentations pour contenir la hausse de rendement demandée par Hydro-Québec, ainsi que la révision du mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR), devenu plus favorable aux utilisateurs.

La récente décision de la Régie devient même historique lorsqu'elle rejette le MTÉR comme mécanisme de réglementation incitative, décidant plutôt de s'engager résolument dans l'élaboration d'un véritable mécanisme de réglementation incitative. Celui-ci représenterait une avancée majeure dans le maintien et l'amélioration de la compétitivité des consommateurs industriels d'électricité québécois. À lui seul, le dossier de la hausse tarifaire historique demandée par Hydro-Québec pour 2014-2015 avait déjà une envergure inhabituelle. En ajoutant tous les autres dossiers menés en 2013 nous avons atteint un degré d'activité réglementaire inégalé.

Affaires gouvernementales

L'AQCIE a déposé trois mémoires devant le gouvernement en 2013. Les deux premiers l'ont été en mars, dans le cadre de consultations sur la Politique industrielle et sur le *Projet de Loi 25 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012*, qui intégrait notamment une mesure provisoire pour saisir les gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec, mesure qui ne respectait pas les prérogatives de la Régie de l'énergie. Le troisième mémoire, beaucoup plus substantiel, a été déposé en septembre devant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Chacun de ces mémoires représente de nombreuses heures de consultation préalable, de concertation, de stratégie, de rédaction, de présentation et de suivi. Le travail requis pour notre mémoire sur les enjeux énergétiques représente un sommet en la matière pour l'AQCIE.

Il faut ajouter à ces mémoires les nombreuses démarches et documents de référence préparés en vue d'échanges avec les ministres ou les représentants de l'opposition. Soulignons que certaines de ces démarches étaient le fruit d'une concertation avec plusieurs associations sectorielles, menant à l'élaboration de consensus porteurs.

Affaires publiques

Avec les nombreuses consultations gouvernementales, la hausse tarifaire très élevée demandée par Hydro-Québec et la possibilité de voir les alumineries d'Alcoa fermées à défaut de renégocier des ententes à partage de risques pour leur alimentation en électricité, entre autres sujets d'actualité, l'énergie, et particulièrement l'électricité, se sont retrouvées sous les feux de la rampe médiatique tout au cours de l'année. Une effervescence qui se poursuit d'ailleurs en 2014.

Cet intérêt, et l'importance des enjeux discutés, ont porté l'AQCIE à commenter et à diffuser à ses membres une quantité record de nouvelles. Personnellement, j'ai

aussi eu l'occasion, en tant que porte-parole de l'AQCIE et dans une certaine mesure des industriels québécois, de donner des dizaines d'entrevues et de fournir aux journalistes des renseignements et des analyses sur lesquelles se sont fondés leurs articles et reportages. L'expérience de la dernière année a en fait placé l'AQCIE sur la courte liste des experts invités par les médias à commenter l'actualité énergétique et économique.

L'exception : Hydro-Québec

Tout au cours de cette année particulièrement fébrile, nos relations directes avec Hydro-Québec se sont limitées à notre participation au Comité de travail sur les options tarifaires. Or, s'il est un intervenant avec lequel nos ambitions multiplier les échanges, c'est bien Hydro-Québec. Il nous semble que la société d'État profiterait également d'échanges soutenus avec ses grands clients industriels, d'une meilleure connaissance de leur réalité et des impératifs compétitifs de clients qui consomment plus du tiers de l'électricité qu'elle distribue.

Il est malheureux que l'essentiel de nos échanges demeurent devant la Régie de l'énergie, souvent dans des positions opposées. L'adoption d'une réglementation incitative, où les tarifs sont fixés en fonction de critères essentiellement externes à Hydro-Québec, mettrait un terme à cette situation inconfortable ouvrant, nous l'espérons, sur une plus grande collaboration et sur un partage plus constant d'information et d'expertise. Cela contribuerait à l'optimisation de la performance énergétique des grands industriels québécois et de la richesse qu'ils créent dans les régions et dans l'ensemble du Québec.

LE BESOIN DE RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

Toutes ces activités ont demandé de l'AQCIE des ressources elles aussi historiques. Nous avons deux sources auxquelles puiser : les cotisations de nos membres et les compensations reçues de la Régie de l'énergie. À l'égard des cotisations, nous avons bénéficié de l'accroissement du nombre de nos membres au cours des deux dernières années, fruit de nos efforts de recrutement qu'il importe de poursuivre. Comme notre président l'a souligné dans son message, les nouveaux membres ne font pas qu'apporter des ressources financières additionnelles, ils viennent ajouter du poids et de la représentativité à nos actions, qui n'en deviennent que plus efficaces. C'est pourquoi, dans l'intérêt même des industriels, il importe de soutenir l'AQCIE et ses nombreuses actions en devenant membre.

La Régie de l'énergie défraie aussi la contribution des tiers à l'établissement de la réglementation, en remboursant une partie de leurs coûts de représentation devant elle, à la hauteur de leur pertinence dans le processus réglementaire. Notons que, depuis le tout début, l'AQCIE a pu obtenir le remboursement presque total de ses coûts de représentation admissibles.

DES MOMENTS CRUCIAUX DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

L'expérience de 2013 démontre que le travail de l'AQCIE est plus essentiel que jamais. Puisque des dossiers cruciaux – la prochaine politique énergétique du Québec et la réglementation incitative, pour ne nommer que ceux-là – demeurent à l'ordre du jour en 2014 et dans les toutes prochaines années, nos activités revêtent une importance de plus en plus stratégique. Une importance capitale, pour le maintien et l'accroissement de la compétitivité des industriels du Québec; pour la création d'une richesse optimale, dont tous les Québécois ont besoin.

REMERCIEMENTS

Les membres de l'AQCIE, puisque ce sont eux qui rendent notre action possible, méritent nos premiers et nos plus sincères remerciements. Parmi eux, ceux dont les représentants acceptent des responsabilités spécifiques au sein de l'AQCIE, comme directeurs et comme membres de l'exécutif, ont droit à une considération toute particulière.

Nous tenons aussi à remercier les associations sectorielles et les regroupements d'affaires, qui ont ajouté, au cours de la dernière année, à la portée et à l'efficacité de nos interventions. Finalement, nous souhaitons souligner les efforts particuliers de plusieurs de nos proches collaborateurs qui se sont surpassés en 2013 pour permettre à l'AQCIE de relever tous ces défis.

Luc Boulanger
Directeur exécutif

Revue des activités

INTERVENTIONS

Depuis sa création, il y a plus de 30 ans, l'AQCIE met de l'avant les intérêts des consommateurs industriels d'électricité afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans l'économie du Québec et dans la société. Puisque l'obtention de tarifs d'électricité compétitifs, stables, prévisibles et flexibles est au cœur de leur capacité d'assurer des emplois et de créer de la richesse, l'essentiel de nos interventions sont donc destinées à la Régie de l'énergie et au gouvernement qui, par voie réglementaire ou législative, déterminent le prix et les conditions de livraison de l'électricité au Québec.

Mais le prix de l'électricité n'est pas tout et c'est pourquoi l'AQCIE, seule ou de pair avec des associations industrielles sectorielles et des regroupements d'affaires, intervient également dans les débats pouvant favoriser l'essor industriel du Québec. En raison de la place importante que l'énergie a tenue dans l'univers médiatique en 2013, l'AQCIE a également été très active auprès des médias, une activité qui poursuit sur son élan depuis le début de la nouvelle année. Voici les faits saillants de nos interventions.

AUPRÈS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Plusieurs dossiers distincts viennent se cristalliser dans la fixation des tarifs. Par exemple, l'intégration de l'énergie éolienne, qui fait l'effet d'audiences distinctes, a une incidence certaine sur l'établissement des tarifs puisque, comme nous venons de le voir dans la récente décision tarifaire, cette filière énergétique est responsable de plus des deux tiers de l'augmentation des tarifs pour la période 2014-2015 – et plus des trois quarts dans le cas du tarif L.

C'est aussi le cas d'autres audiences distinctes, portant sur le transport de l'électricité, sur le taux de rendement et le nouveau mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR), ou encore sur la réglementation incitative, qui toutes ont une incidence certaine sur les tarifs. Ces différents éléments sont traités séparément dans notre revue des activités, par ordre d'introduction des requêtes devant la Régie de l'énergie.

D'importants enjeux touchent la Régie elle-même, quant à l'exercice de ses pleins pouvoirs et à son indépendance. Ces enjeux ont été mis en lumière par l'insertion dans le budget de novembre 2012 d'une mesure transitoire visant à capturer les gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec. Le gouvernement intervenait ainsi directement dans la juridiction de la Régie de l'énergie, une situation aggravée par le manque d'indépendance de cette dernière. Pareille ingérence menace la stabilité et la prévisibilité des tarifs, puisqu'ils peuvent alors fluctuer selon les impératifs à court terme du gouvernement, une situation contraire aux normes du marché ouvert de l'électricité à l'échelle nord-américaine.

Bien que la question de l'indépendance de la Régie et de l'exercice entier de ses droits soit centrale dans l'établissement des tarifs, nous en traiterons dans la section relative aux interventions auprès du gouvernement, puisque c'est à ce niveau que le débat doit être mené.

Tarif de transport (R-3823-2012)

À l'origine, le Transporteur, Hydro-Québec TransÉnergie, ne souhaitait pas déposer de demande tarifaire pour l'exercice 2013-2014, afin de profiter pendant une année additionnelle des conditions stipulées dans la décision de la Régie pour l'exercice 2012-2013. L'AQCIE estimait cependant que les paramètres d'exploitation du Transporteur avaient changé de façon suffisamment importante pour qu'une nouvelle demande tarifaire soit déposée, dans l'intérêt des clients d'Hydro-Québec. Elle créait un précédent, en 2012, en exigeant le dépôt d'une demande tarifaire par le Transporteur, comme la Loi sur la Régie de l'énergie le permet sous certaines conditions. Après la multiplication des recours du Transporteur, la Régie a accueilli la requête de l'AQCIE et exigé du Transporteur le dépôt d'une demande tarifaire couvrant chacun des deux exercices.

Notre requête visait tout particulièrement à corriger les écarts de rendement réalisés systématiquement à la faveur du Transporteur depuis 2008, ainsi que l'indice d'efficacité jugé trop conservateur. L'accueil que la Régie a réservé à nos propositions dans sa récente décision a permis une baisse d'environ 0,4 % des tarifs de l'exercice 2013-2014 et une diminution de 0,3 % s'appliquera par ailleurs aux tarifs de distribution pour l'exercice 2014-2015.

Réglementation incitative (R-3835-2013)

En résumé très succinct, et forcément réducteur, voici l'enjeu de la réglementation incitative : plutôt que d'établir les tarifs d'électricité sur l'estimation des coûts de fourniture de service pour une année projetée, des renseignements difficiles à vérifier, la réglementation incitative utilise plutôt des données réelles, comme une année de base, à laquelle on applique des indices de référence vérifiables par tous, l'indice des prix à la consommation par exemple, pour établir un tarif qu'Hydro-Québec doit accepter. Cette approche introduit dans l'univers monopolistique de la société d'État une contrainte comparable à celle que le marché exerce pour les entreprises. Hydro-Québec serait alors incitée à se surpasser, à réaliser de substantiels gains d'efficacité, pour atteindre un rendement optimal.

Voilà pourquoi la question de la réglementation incitative est un enjeu vital depuis que le gouvernement a statué, toujours dans le budget de novembre 2012, que la Régie devait élaborer un tel mécanisme. L'importance de cet enjeu, et l'expertise très poussée nécessaire pour participer au débat qui verra à son établissement, font en sorte que l'AQCIE a instauré un autre précédent en 2012, qui s'est concrétisé en 2013 : le dépôt d'une requête regroupant onze intervenants réguliers devant la Régie – dont les industriels, les petits consommateurs, les commerces, les agriculteurs, les écologistes et les municipalités.

Hydro-Québec s'est opposée à la recevabilité de cette requête, arguant que le dossier n'était pas complet et qu'elle ne constituait en fait qu'une demande de financement. La société d'État a répondu à cette requête par le dépôt d'une autre requête, proposant un mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR, voir plus bas) qui constitue, selon elle un mécanisme de réglementation incitative. Sur la base du dépôt de cette nouvelle requête, la Régie décide de ne pas accueillir celle de la coalition d'intervenants, réservant à plus tard la décision sur l'acceptabilité du MTÉR comme mécanisme de réglementation incitative.

Elle confirme cependant que demandeur et intervenants pourront produire une demande de frais, dans le cadre de la requête de la coalition d'intervenants, compte tenu de son caractère particulier.

La principale évolution dans le dossier de la réglementation incitative est survenue récemment, en mars 2014, dans la décision rendue par la Régie sur la requête relative au taux de rendement et au MTÉR, où elle statue que ce dernier n'est pas un mécanisme de réglementation incitative. La Régie annonçait du même coup qu'elle entendait initier à brève échéance un dossier spécifique et une audience publique sur l'établissement d'un véritable mécanisme de réglementation incitative.

De l'avis de l'AQCIE, il s'agit là d'une décision historique, compte tenu du changement réglementaire radical que représente cette approche qui introduit dans l'établissement des tarifs d'électricité une méthode prônant l'efficacité.

Taux de rendement et MTÉR (R-3842-2013)

En 2012, les représentations devant la Régie ont mené à l'adoption du principe de la fermeture réglementaire des comptes, obligeant à la constatation annuelle des excédents de rendement et à leur répartition. Il devenait alors évident qu'Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec TransÉnergie ne pourraient plus conserver intégralement leurs rendements excédentaires, qui ont dépassé 1 milliard \$ entre 2008 et 2013. Ce n'est donc pas par hasard si la Société d'état a demandé dans cette requête une forte révision à la hausse de son taux de rendement, qui devait selon elle passer de 6,2 % à 9,2 %, en plus de proposer un mécanisme de traitement des excédents (MTÉR) qui l'avantageait.

En vertu de sa proposition, Hydro-Québec n'aurait partagé ses trop perçus, dans une proportion 50-50, qu'au delà, d'un écart de rendement supérieur à 1 % pour le Distributeur et à 0,5 % pour le Transporteur.

Dans leurs représentations, les experts retenus par l'AQCIE et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), spécialisés en taux de rendement et en mécanismes incitatifs, ont été rendus disponibles à l'ensemble des intervenants. Cette initiative, qui évite toute duplication, participe à l'efficacité de la réglementation.

La Régie devait aussi déterminer de façon préliminaire si le MTÉR constituait un mécanisme de réglementation incitative, au sens où l'entendait le gouvernement dans son dernier budget.

Dans sa décision du 4 mars 2014, la Régie n'allait pas aussi loin que nous l'espérions dans la réduction du taux de rendement, fixant celui-ci à 8,2 %. Il s'agit néanmoins d'un gain appréciable sur la demande d'Hydro-Québec. Par contre, la Régie allait au-delà de nos attentes en établissant non seulement qu'il n'y aurait aucune zone d'exclusion dans les écarts de rendement, ce que nous demandions, mais que tout excédent supérieur à 1 % serait partagé dans une proportion de 25 % pour Hydro-Québec et de 75 % pour ses utilisateurs.

Et, comme nous l'avons vu au point précédent, la décision de la Régie de ne pas reconnaître le MTÉR comme un mécanisme de réglementation incitative pave la voie à un nouveau chapitre de la réglementation de l'électricité au Québec.

Entente d'intégration éolienne (R-3848-2013)

Requête en irrecevabilité de la demande (R-3866-2013)

Bien qu'elle ait ses mérites sur le plan de l'environnement et du développement économique régional, l'énergie éolienne présente d'importants enjeux dans la fixation des tarifs d'électricité, particulièrement en période de surplus d'approvisionnement qui rend sa disponibilité inutile. La preuve en étant que l'énergie éolienne compte, comme nous l'avons vu, pour une partie disproportionnée de l'augmentation tarifaire 2014-2015.

Les enjeux sont principalement de deux ordres. Premièrement le coût que représente l'intégration du parc éolien actuel et déjà contractuellement arrêté. Deuxièmement l'ajout d'une nouvelle capacité de 800 MW, sans égard à l'utilité d'un tel approvisionnement ni aux prérogatives de la Régie de l'énergie en matière d'approvisionnement d'énergie électrique.

L'AQCIE a traité séparément de ces deux enjeux en 2013, par sa participation aux débats sur l'entente d'intégration éolienne et par le dépôt d'une requête en irrecevabilité de l'appel d'offres décrété par le gouvernement pour 450 MW additionnels d'énergie éolienne.

Intégration éolienne

L'énergie éolienne, que le gouvernement a obligé Hydro-Québec Distribution à acquérir à fort prix au cours des ans, entraîne des besoins d'équilibrage additionnels, en raison de son imprévisibilité. Depuis 2006, ces besoins sont comblés par la partie non-réglementée d'Hydro-

Québec – à fort prix également – par l'entremise d'une entente sur l'intégration éolienne (EIÉ). Cette entente regroupe plusieurs services dont certains ne sont pas nécessaires.

L'échéance de cette EIÉ, en février 2011, aurait dû permettre au Distributeur de la remplacer par un autre outil d'équilibrage moins coûteux. La Régie avait d'ailleurs fait plusieurs commentaires en ce sens. Or, trois ans plus tard, nous sommes toujours aux prises avec la même EIÉ et les propositions d'Hydro-Québec dans cette requête n'en diffèrent que marginalement.

En effet, elles maintiennent à 35 % les retours d'énergie fixe, les livraisons uniformes et la puissance garantie de l'éolien, alors que, historiquement, ces éléments sont de l'ordre de 31 %, voire 30 %. L'écart, en apparence peu important, prend tout son sens lorsque l'on considère la production croissante de l'éolien et le prix très élevé auquel Hydro-Québec Production comble cet écart de 4 % à 5 %. En fait, pour 2013, l'AQCIE évalue ses incidences à 85 millions \$.

Outre le pourcentage de contribution de l'éolien trop élevé, qu'Hydro-Québec utilise pour calculer les coûts des services d'équilibrage et d'intégration nécessaires, L'AQCIE remet en question l'ampleur de ces services. En l'occurrence, elle préconise une approche minimaliste, afin de réduire les coûts qui seront ultimement assumés par les consommateurs. Pour sa part, Hydro-Québec demande que les prochains contrats aient essentiellement les mêmes caractéristiques que l'EIÉ actuelle. Elle s'appuie notamment à cet égard sur certaines dispositions des décrets gouvernementaux à l'origine des achats d'énergie éolienne.

De l'avis de l'AQCIE, non seulement ces dispositions n'appuient pas la thèse de la société d'État, mais elles sont de plus inapplicables puisque le gouvernement n'a pas le droit, en vertu de la loi, de réglementer en matière d'intégration éolienne. Cet élément essentiel trouve d'ailleurs une application pratique dans la requête en irrecevabilité dont nous traiterons plus loin.

Selon nous, le modèle d'intégration éolienne proposé par le Distributeur n'est pas opportun. Le pourcentage de production de l'éolien devrait refléter la réalité et les services requis à son égard devraient se limiter à ceux nécessaires à l'intégration et à l'équilibrage de l'éolien.

Cette approche devrait s'appliquer aussi aux services complémentaires requis pour l'intégration des autres ressources post-patrimoniales (biomasse, etc.) pour lesquelles il serait inefficace de procéder de manière séparée.

Requête en irrecevabilité

La part du lion qu'occupe l'énergie éolienne dans la récente augmentation tarifaire met clairement en évidence le coût associé à cette filière, un coût d'autant plus difficile à accepter que cette énergie ne répond actuellement à aucune demande. S'il est possible d'évoquer qu'à l'époque des premiers appels d'offre pour de l'énergie éolienne les écarts entre l'offre et la demande d'électricité au Québec étaient plus ou moins connus ou prévisibles, ce n'est certainement pas le cas du plus récent appel d'offres.

Si le gouvernement peut effectivement déterminer par règlement une source particulière d'approvisionnement en électricité (article 112 de la Loi sur la Régie de l'énergie) il est cependant prévu que cela ne puisse se faire qu'en considération des besoins à satisfaire (article 52.2). Or le décret 1349-2013 qui ordonne un appel d'offres couvrant la production de 450 MW se justifie de ce même article 52.2. Le fait qu'il n'existe aucun besoin à satisfaire rend tout simplement irrecevable ce décret.

Telle est la position de l'AQCIE, mise de l'avant dans la Demande d'approbation de la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne (R-3866-2013), rendant, par le fait même, cette demande irrecevable. Un avis a aussi été livré en ce sens au procureur général du Québec.

La Régie devait en premier lieu statuer sur sa compétence à traiter de cette requête, ce qu'elle a fait. À l'évidence, nous attendons avec intérêt les décisions qu'elle prendra à l'égard de l'intégration éolienne et du sort à accorder au décret gouvernemental relatif à l'appel d'offres pour ces 450 MW d'énergie non seulement additionnelle, mais superflue.

Tarif d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015 (R-3854-2013)

Rendue le 6 mars 2014, la décision de la Régie sur la requête tarifaire d'Hydro-Québec Distribution peut être considérée de façon favorable, bien qu'elle soit de plusieurs fois supérieure à l'inflation.

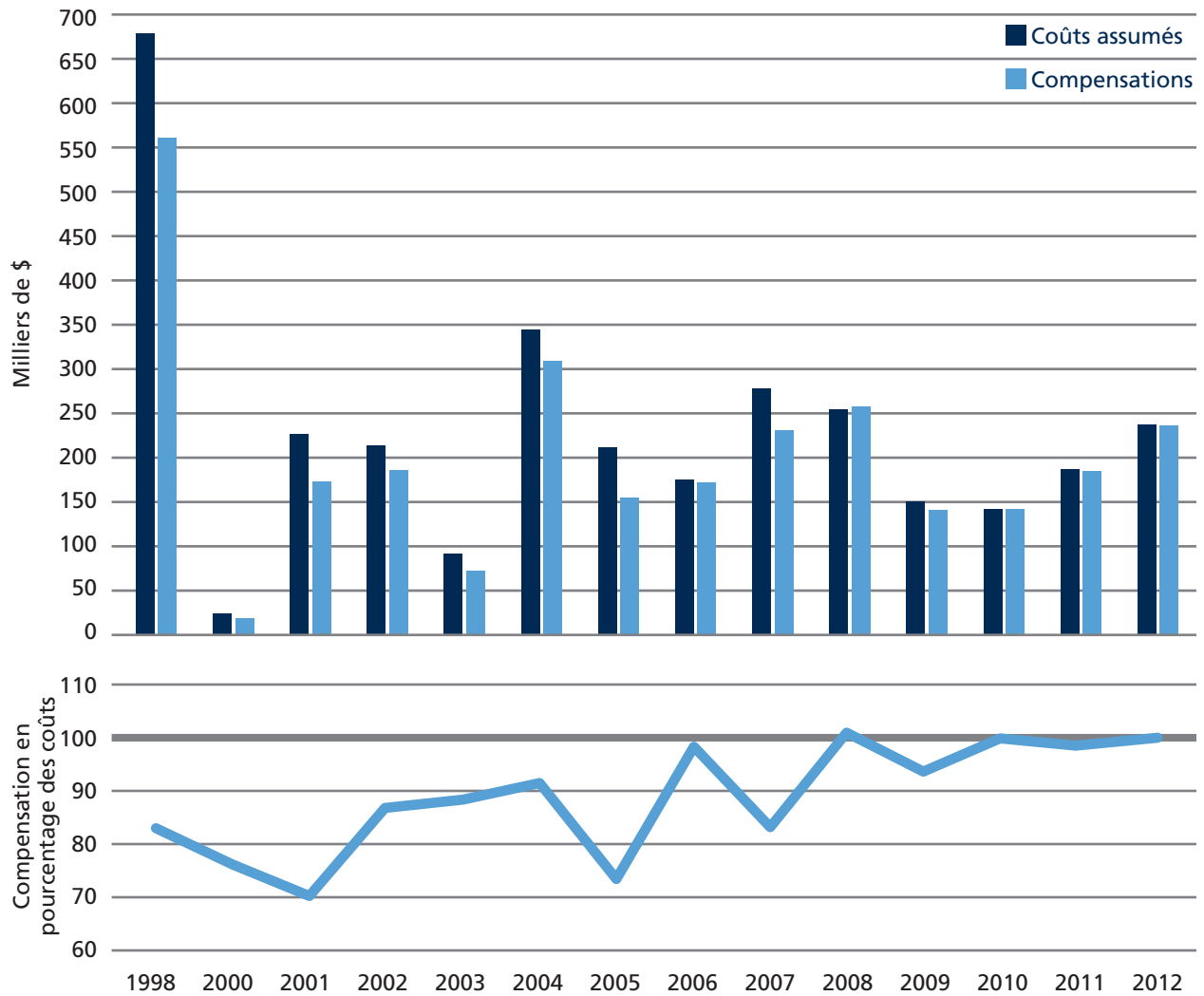
Pour les grands industriels, il s'agit d'une réduction de 30 % de l'augmentation demandée par Hydro-Québec, passant ainsi de 5 % à 3,5 %. Lorsque l'on considère que l'énergie éolienne et son intégration comptent pour plus des trois quarts de cette hausse, en composant 2,7 % de l'augmentation de 3,5 %, on comprend à quel point il est urgent de trouver une solution à ces approvisionnements problématiques, et surtout à y mettre provisoirement un terme ou, à tout le moins, à les extraire de la base de tarification.

La réduction du rendement autorisé d'Hydro-Québec, qui comme nous l'avons vu plus haut est passé des 9,2 % qu'elle demandait à 8,2 %, représente 80 M\$, soit plus de la moitié de la réduction tarifaire pour la prochaine année. Il s'agit donc d'un gain majeur.

Les coûts des nouveaux approvisionnements, principalement éoliens, se sont avérés incompressibles, tout comme l'indexation de l'électricité patrimoniale, un élément sur lequel le gouvernement est entièrement habilité à légiférer. À la suite des représentations faites notamment par l'AQCIE auprès du gouvernement précédent, le tarif L est exonéré de cette hausse, en raison des importantes retombées économiques que créent les grands industriels et de la perte de compétitivité de ce tarif, à l'échelle nord-américaine et mondiale.

L'autre moitié de la réduction tarifaire est composée de différents éléments, sur plusieurs desquels l'AQCIE a fait des représentations. On peut penser en premier lieu au coût de 1 TW d'énergie – 30 M \$ – que le Distributeur a choisi de ne pas différer de son contrat de base avec Hydro-Québec Production, alors qu'il en avait la possibilité. L'AQCIE a souvent souligné que le refus de différer l'énergie qui pouvait l'être, particulièrement en période de surplus d'approvisionnement, représentait un avantage indu offert à Hydro-Québec Production au détriment des clients du Distributeur. Par sa décision, la Régie reconnaît le rôle de fiduciaire que le Distributeur doit assumer à l'égard de ses clients en raison du monopole qu'il exerce. Elle partage aussi l'avis de l'AQCIE que des gains d'efficiences additionnels sont possibles dans les charges d'exploitations du Distributeur, qu'elle réduit de 10 M\$.

Coûts assumés pour la représentation devant la Régie de l'énergie 1998-2012* et compensations reçues d'elle



| | |
|------------------------|--------------|
| Années réglementaires* | 1998 - 2012 |
| Coûts assumés totaux | 3 103 809 \$ |
| Compensations totales | 2 764 129 \$ |
| Compensations totales | 89 % |

*Année d'introduction de l'audience par la Régie de l'énergie. Aucune audience n'a été introduite en 1999. Pour l'année réglementaire 2012, une partie des coûts assumés dans le dossier Transport (R-3823) était en délibéré au moment de la préparation de ce tableau. À pareille date, les audiences introduites en 2013 étaient également en délibéré ou en cours.

AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En considérant le dépôt de trois mémoires et les nombreuses initiatives prises dans le but d'échanger avec les ministres à vocation économique du gouvernement et avec les partis d'opposition, 2013 aura été pour l'AQCIE une année d'activité exceptionnelle sur le plan des relations gouvernementales.

À cela s'ajoutent les consultations fréquentes avec nos membres, les associations industrielles sectorielles et les regroupements d'affaires en vue de mettre en commun nos réflexions et nos arguments pour voir à l'avancement de la cause des industriels québécois devant un gouvernement peu réceptif.

Recherche de dialogue

L'on se souviendra qu'à la suite des premières décisions prises en 2012 par le nouveau gouvernement, un important malaise s'est instauré entre lui et les principaux acteurs de la scène économique québécoise. À la récente dissolution du gouvernement, après le dépôt d'un budget incomplet, ce malaise ne s'était pas entièrement résorbé.

Dès leur nomination, l'AQCIE a écrit aux nouveaux ministres à vocation économique pour leur offrir ses félicitations et les inviter à faire un tour d'horizon des enjeux qui touchent les industriels québécois, leur capacité d'investir dans leurs installations, de relever l'impératif de la concurrence dans les marchés mondialisés et, en définitive, de créer ici une richesse optimale.

Cette première ouverture est demeurée sans réponse. Avec le dépôt en novembre 2012 d'un budget contenant notamment la mesure provisoire précitée, visant à capturer les gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec en contournant le processus réglementaire, le besoin d'ouvrir des discussions directes avec le gouvernement s'est fait plus pressant.

L'inquiétude soulevée par les décisions du nouveau gouvernement en matière économique a mené à de nombreuses rencontres entre les associations industrielles sectorielles, les associations d'affaires et les regroupements de propriétaires d'entreprises. C'est ainsi que l'AQCIE a réitéré dès janvier 2013 sa demande de rencontre avec les ministres à vocation économique, non pas seule comme la première fois, mais au sein

d'une coalition regroupant les membres du Comité de travail sur les coûts d'électricité : l'Association de l'aluminium du Canada – AAC ; l'Association canadienne des carburants – ACC ; l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques – ACFPC ; l'Association minière du Québec – AMQ ; l'AQCIE ; le Conseil de l'industrie forestière du Québec – CIFQ ; et la Table de concertation de l'industrie métallurgique.

Cette fois, une rencontre fut organisée, en février 2013, avec la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, Éline Zakaïb. L'AQCIE a produit, de concert avec les associations signataires, une présentation et un document synthèse, illustrant notamment les conséquences néfastes de la mesure provisoire et surtout de l'insécurité qu'elle instaurait à l'égard du processus de réglementation de l'énergie au Québec. Une insécurité qui se traduisait déjà bien concrètement par la mise en veilleuse d'investissements industriels.

La rencontre n'a pas donné de résultats précis, si ce n'est d'une invitation à déposer un mémoire dans le cadre de la consultation sur la politique industrielle, invitation qui ne serait peut-être pas survenue autrement. Puisque le gouvernement n'est pas constitué que du parti au pouvoir, nous avons offert aux partis d'opposition de leur faire la même présentation qu'à la ministre Zakaïb.

Consultation relative à la politique industrielle québécoise

L'AQCIE a déposé à cette consultation son mémoire intitulé *L'électricité, toujours au cœur du développement industriel et économique du Québec*, le 15 mars 2013. Elle y mettait de l'avant les critères essentiels à l'essor des consommateurs industriels d'électricité : des tarifs compétitifs, stables, prévisibles et flexibles. Elle soulignait que la capture des gains d'efficacité d'Hydro-Québec par le gouvernement, plutôt que de les affecter en réduction de l'augmentation tarifaire comme le veut le processus réglementaire, nuisait à la compétitivité des tarifs d'électricité. Mais plus encore, le fait de court-circuiter ainsi ce processus nuisait gravement à la stabilité et à la prévisibilité des tarifs. La combinaison de ces conditions décourageait l'investissement, pourtant essentiel, dans l'infrastructure industrielle québécoise.

L'AQCIE recommandait de fixer un terme, le plus rapproché possible, à ce court-circuitage du processus réglementaire; de travailler résolument à l'amélioration

de la compétitivité du tarif L et de profiter des surplus actuels d'électricité pour consentir des contrats d'approvisionnement à partage de risque, afin de lancer une nouvelle vague d'industrialisation au Québec.

L'AQCIE et les associations industrielles sectorielles citées plus haut ne purent s'empêcher d'être déçues par la *Politique industrielle québécoise 2013-2017*, déposée en octobre 2013. En effet, celle-ci ne s'attaque pas aux préoccupations des grands industriels, misant plutôt sur les PME et sur l'offre de rabais temporaires du tarif industriel aux nouvelles implantations seulement. Paradoxalement, le maintien et l'essor de la structure industrielle existante du Québec ne sont pas à l'ordre du jour de la nouvelle politique industrielle québécoise.

Consultations particulières sur le projet de Loi 25

L'AQCIE et le CIFQ ont déposé un mémoire conjoint, également en mars 2013, intitulé *Les critères essentiels à l'essor économique du Québec : des tarifs d'électricité compétitifs, stables, prévisibles et flexibles* dans le cadre de la consultation sur le projet de *Loi 25 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012*.

La nature essentielle de l'indépendance de la Régie de l'énergie et du respect de ses droits y étaient mis de l'avant, tout comme la nécessité d'encadrer de façon serrée la mesure provisoire, qualifiée de *Dispositions transitoires particulières* dans le projet de loi, afin de rétablir un climat propice à l'investissement industriel au Québec. Malgré nos représentations et celles d'autres intervenants, le projet de Loi 25 a été accepté sans modification majeure.

Il convient cependant de souligner que la mesure provisoire n'a pas été appliquée à ce jour. La Régie a en effet décidé de l'ignorer dans sa décision sur le tarif 2013-2014, précisant à juste titre qu'elle n'avait pas alors valeur de loi. En raison sans doute de l'importance démesurée de la hausse demandée pour 2014-2015 par Hydro-Québec, le gouvernement a jugé plus sage, jusqu'à présent, de ne pas s'en prévaloir non plus. Le risque de son exercice n'en demeure pas moins présent.

La décision de la Régie d'avancer résolument vers un mécanisme de réglementation incitative, à l'instauration duquel la mesure provisoire devient caduque, diminue dans une certaine mesure l'incertitude à l'égard de la stabilité et de la prévisibilité des tarifs.

Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Puisqu'elle doit mener à l'élaboration de la prochaine stratégie énergétique du Québec, la participation à cette commission revêtait pour l'AQCIE une importance capitale. Aucun effort n'a été ménagé dans la production de son mémoire, l'un des plus exhaustif de son histoire, et dans l'arrimage de son argumentation à celle de plusieurs de ses membres et, de nouveau, de plusieurs associations industrielles sectorielles.

L'AQCIE réitérait dans son mémoire, de façon plus élaborée, les caractéristiques que doivent essentiellement avoir les tarifs d'électricité pour permettre aux industriels de maintenir et d'accroître leurs activités au Québec : compétitivité, stabilité, prévisibilité et flexibilité. Le mémoire expliquait en détail pourquoi le Québec se trouve bien loin d'une situation optimale, sous chacun de ces critères. La démonstration y était également faite de la nécessité de garantir à la Régie de l'énergie non seulement l'exercice plein et entier de ses pouvoirs, mais aussi d'en assurer bien mieux l'indépendance qu'actuellement.

De l'avis de maints participants et journalistes, les documents préparatoires à la consultation, et même son déroulement, donnaient à penser que la commission portait plutôt sur l'environnement que sur l'énergie, pourtant sa raison d'être. De plus, le déroulement des consultations et certaines déclarations des commissaires donnaient parfois l'impression que les intérêts d'Hydro-Québec devaient prévaloir sur ceux de ses clients, particulièrement de ses clients industriels. Il s'agit là d'un antagonisme bien inutile, puisque la société d'État et les industriels québécois partagent une même mission : créer une richesse optimale dont les Québécois ont grand besoin.

Le rapport de la Commission, intitulé *Maîtriser notre avenir énergétique pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, a été rendu public en mars, quelques jours avant qu'il ne soit rendu disponible par le ministère des Ressources naturelles. Il s'avère plus mesuré que ce que l'AQCIE anticipait, proposant même des avancées intéressantes, comme la prise en compte des prix offerts sur le marché de l'exportation aux périodes hors pointe (le Prix d'achat selon les opportunités du marché ou PASO) pour la fixation de certains éléments tarifaires. De plus, le renforcement de l'indépendance de la Régie de l'énergie qu'on y propose reçoit bien évidemment notre appui.

Commenter plus avant ce document n'est pas du ressort de la présente revue des activités, mais il est important de souligner que ce rapport ouvre des pistes de réflexion importantes, sur la base desquelles des discussions constructives peuvent s'établir pour élaborer une nouvelle stratégie énergétique qui favoriserait – aussi – l'essor de l'infrastructure industrielle du Québec. C'est pourquoi l'AQCIE souhaite que le gouvernement qui sera issu des élections toutes prochaines lui donnera les suites appropriées.

AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC

Cette sous-section sera malheureusement moins longue que l'AQCIE ne le souhaiterait. En effet, ses interventions auprès d'Hydro-Québec se limitent à celles qui se déroulent au sein du Comité de travail sur les options tarifaires, composé de représentants d'AkzoNobel, d'Axiall Canada, de CEZinc Canada, et d'Erco Mondial, toutes des sociétés membres de l'AQCIE et dont les mêmes représentants siègent à son conseil d'administration.

Et même là, ce sera bref, puisqu'une seule réunion du comité avait été prévue en 2013. On devait notamment y discuter d'énergie interruptible, d'énergie additionnelle et de modalités pour rendre le tarif L plus flexible. Cependant, cette unique réunion a été reportée *sine die* en raison de l'incertitude créée par l'introduction du projet de Loi 25, dont nous avons traité plus haut.

Le peu d'échanges qu'entretient Hydro-Québec avec ses clients industriels étonne, dans un contexte où les services publics d'autres juridictions au Canada et aux États-Unis tiennent, eux, à entretenir avec leurs industriels des relations privilégiées. Cela s'explique aisément, puisqu'ils constituent une clientèle particulière, regroupant non seulement leurs plus grands clients mais aussi des intervenants économiques essentiels, générateurs d'emploi et de retombées économiques.

Pour ces mêmes raisons, certaines juridictions vont jusqu'à interfinancer leur tarif industriel à même le

tarif résidentiel, alors qu'au Québec c'est le contraire, à hauteur d'environ 250 millions \$ par année. Nous évoquons plus haut un antagonisme perçu entre les intérêts d'Hydro-Québec et ceux des industriels québécois, alors que nous avons démontré dans nos mémoires que le Québec retirait plus de 16 cents pour chaque kw/h¹ qu'utilisent les grands industriels, sous forme de masse salariale, d'achat d'électricité, de matières premières ainsi que de biens et services liés à l'exploitation courante. Et cela sans tenir compte des retombées indirectes, ni des investissements pour le maintien de leurs installations.

Il devient alors clair que le Québec s'enrichit bien plus par l'activité de ses industriels que par le maintien de tarifs industriels non compétitifs. Cette constatation devrait stimuler un dialogue constructif, qui existe déjà ailleurs.

Or, il est difficile pour l'AQCIE de travailler avec Hydro-Québec sur la base de ces faits, lorsque les échanges se limitent aux options tarifaires ou aux représentations devant la Régie de l'énergie, sur des positions malheureusement souvent opposées.

Par ailleurs, en campant sur ses intérêts propres et sur ceux de sa filiale non réglementée Hydro-Québec Production, Hydro-Québec ne respecte pas pleinement les responsabilités de fiduciaire qui lui incombent à l'égard de ses clients, en raison de son statut de monopole. Un mécanisme de réglementation incitative véritable viendrait alléger ces tensions, puisque les intérêts d'Hydro-Québec et de ses clients convergeront plus aisément alors.

D'ici là, l'AQCIE ne peut qu'espérer d'Hydro-Québec une plus grande ouverture au dialogue avec ses principaux clients industriels et l'association qui les représente. Tous bénéficieraient d'un accroissement des échanges sur les technologies les plus performantes, sur les économies d'énergie et sur l'optimisation de la structure tarifaire. En trouvant chez Hydro-Québec un réel partenaire, les industriels québécois seraient encouragés à investir ici et à créer plus d'emplois et de retombées, alors qu'un climat de méfiance mutuelle n'avantage personne.

1. Résultat obtenu à l'aide d'un sondage auprès de 30 usines grandes consommatrices d'électricité, représentant 52 % de la consommation totale d'électricité de cette catégorie de clients.

AUPRÈS DES MÉDIAS

Sous le volet de la relation de l'AQCIE avec les médias, l'année 2013 fut remarquable non seulement de façon quantitative, mais aussi qualitative.

Sur le plan quantitatif, bien qu'il s'agisse d'une mesure incomplète, les articles répertoriés dans la revue de Presse que recense l'AQCIE étaient au nombre de 33 en 2011, de 34 en 2012 et de 103 en 2013. Après seulement 2,5 mois, nous en comptons déjà 18 en 2014, ce qui laisse présager de nouveau une année plus mouvementée que la moyenne.

Les motifs de cette activité exceptionnelle sont nombreux. Au nombre des sujets les plus fréquemment touchés, on compte :

- les surplus d'Hydro-Québec et leurs coûts pharaoniques;
- la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly 2;
- les coûts de l'énergie éolienne et la possibilité, puis la décision, d'en ajouter 800 MW malgré les surplus d'approvisionnement existants;
- la décision tarifaire de la Régie qui ampute l'augmentation demandée par Hydro-Québec pour l'année 2013-2014;
- les faibles prix de l'électricité à l'exportation;
- la hausse de tarif historique demandée par Hydro-Québec pour l'année 2014-2015;
- les trop-perçus de 1 milliard \$ d'Hydro-Québec sur 5 ans;
- la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec;
- l'annonce de la fermeture possible des trois alumineries d'Alcoa...

Rarement aura-t-on vu autant de sujets liés à l'énergie tenir le haut du pavé dans les médias, une tendance qui semble se poursuivre en 2014. L'AQCIE, par l'entremise de son directeur exécutif Luc Boulanger, a été sollicitée un nombre record de fois en 2013 pour commenter toutes ces nouvelles, et particulièrement la situation d'Alcoa et du secteur de l'aluminium au Québec.

Il faut préciser que la visibilité exceptionnelle des alumineries en 2013 et au début 2014 était conjoncturelle et que l'AQCIE est intervenue au nom de tous les industriels sur les sujets plus généraux associés aux surplus d'électricité, à l'énergie éolienne, aux augmentations tarifaires et à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Car les membres de l'AQCIE sont actifs dans tous les grands secteurs industriels, comme la chimie, la métallurgie, qui compte bien sûr l'aluminium, mais aussi le zinc, le cuivre, l'acier. Et cela sans compter de nombreuses industries du secteur de l'agroalimentaire. L'AQCIE les représente tous avec fierté, devant la Régie de l'énergie, le gouvernement et les médias.

L'AQCIE, maintenant sur la courte liste

Outre la plus grande activité dans les médias, un autre changement, qualitatif celui-là, est survenu en 2013. Par la fréquence et la qualité de ses interventions, le directeur exécutif de l'AQCIE est désormais sur la courte liste des journalistes affectés à l'économie et à l'énergie comme porte-parole des industriels. Assurément, il ne s'agit pas d'un statut ou d'un titre officiel, mais les journalistes ont appris à connaître l'efficacité de l'AQCIE pour commenter les actualités économiques et énergétiques.

De plus, l'AQCIE fournit aux journalistes qui lui en font la demande des renseignements de fond et des mises en contexte qui les aident à composer leurs articles ou leurs nouvelles. Ainsi l'AQCIE est présente dans l'actualité bien plus souvent que son directeur exécutif n'est interviewé.

COMMUNICATIONS

Les activités de l'AQCIE en matière de communications ont elles aussi atteint un niveau historique. Elles sont toujours axées sur des éléments permanents, son site Internet; périodiques, son bulletin trimestriel *L'Énergique*; et ponctuelles, comme l'envoi de ses commentaires sur l'actualité à ses membres et à certains autres industriels, ses communications destinées exclusivement à ses membres et, ses communiqués, destinés aux médias.

Sous ce dernier volet, l'AQCIE n'émet des communiqués que lorsqu'elle le juge essentiel. À titre indicatif, elle n'en avait pas émis en 2012, alors qu'elle en a diffusé deux en 2013 : le premier sur le dépôt par une coalition d'intervenants devant la Régie de l'énergie d'une requête l'invitant à procéder rapidement dans ses démarches d'élaboration d'un mécanisme de réglementation incitative; le second pour faire le point sur une déclaration du PDG d'Hydro-Québec sur les prix retirés par cette dernière à l'exportation.

AQCIE.ORG

Le site Internet de l'AQCIE constitue sa présence publique permanente et, comme l'indique le tableau à la fin de cette section, sa fréquentation a elle aussi été en forte croissance en 2013, une tendance qui se poursuit en 2014. Outre les sections habituelles qui présentent l'Association, sa mission, son profil, sa structure et ses actions, le site comprend également des sections de consultation plus courante, comme la salle de presse et ses publications. Plusieurs associations fournissent une revue des nouvelles associées à leurs activités, mais l'AQCIE est l'une des rares à commenter, sous forme de courts éditoriaux, l'actualité du domaine de l'énergie au Québec.

L'Énergique

Notre bulletin trimestriel en était à sa septième année de parution en 2013. Au fil des ans son contenu s'est étoffé et, en 2011 nous avons commencé à le fournir sous format PDF, comme un véritable magazine électronique. Nous poursuivons toujours ce mode de livraison et, en 2013, nous avons ajouté une version html qui permet un accès direct à chacun des articles.

L'Énergique offre des articles bien étoffés, visant un lectorat spécialisé qui se recrute auprès des principaux intervenants de la scène énergétique québécoise. En plusieurs occasions, nous avons reçu des commentaires à son égard provenant de personnes dont l'opinion compte beaucoup dans les démarches qu'entreprend l'AQCIE.

Au cours des années précédentes, l'émission du bulletin rythmait la fréquentation du site de l'AQCIE, ce qu'elle fait toujours mais de façon moins marquée. D'une part, nous observons que la consultation de *L'Énergique* et de ses articles distincts se poursuit bien après leur émission, parfois même pendant plusieurs trimestres. D'autre part, la consultation de la revue de presse commentée suscite des visites régulières, et particulièrement fréquentes en 2013 en raison de la richesse de l'actualité.

La revue de presse, commentée par l'AQCIE

Comme nous l'indiquions plus haut, la majorité des brefs éditoriaux – accompagnés de liens vers les articles ou nouvelles télévisées commentées – est diffusée par voie de courriel aux membres de l'AQCIE ainsi qu'à certains autres grands industriels. De nouveau, 2013 fut à cet égard une année record. Alors qu'en 2012 l'AQCIE avait émis 23 revues de presse commentées, elle en a offert 44 en 2013. Après seulement 2,5 mois écoulés en 2014, 8 nouveaux envois ont déjà été réalisés.

L'expérience a démontré que même lorsque ces commentaires étaient diffusés pratiquement en rafale – il y en a eu trois sur une période de quatre jours, du 28 au 31 octobre – le lectorat ne fléchissait pas dans ces périodes d'intensité médiatique.

Afin d'avoir un portrait de l'activité déployée par l'AQCIE pour tenir ses membres bien informés, il faut évidemment ajouter les dizaines d'entrevues accordées en 2013 par son directeur exécutif, entrevues qui, cela va sans dire, atteignaient un bien plus grand nombre de lecteurs et d'auditeurs que nos courriels.

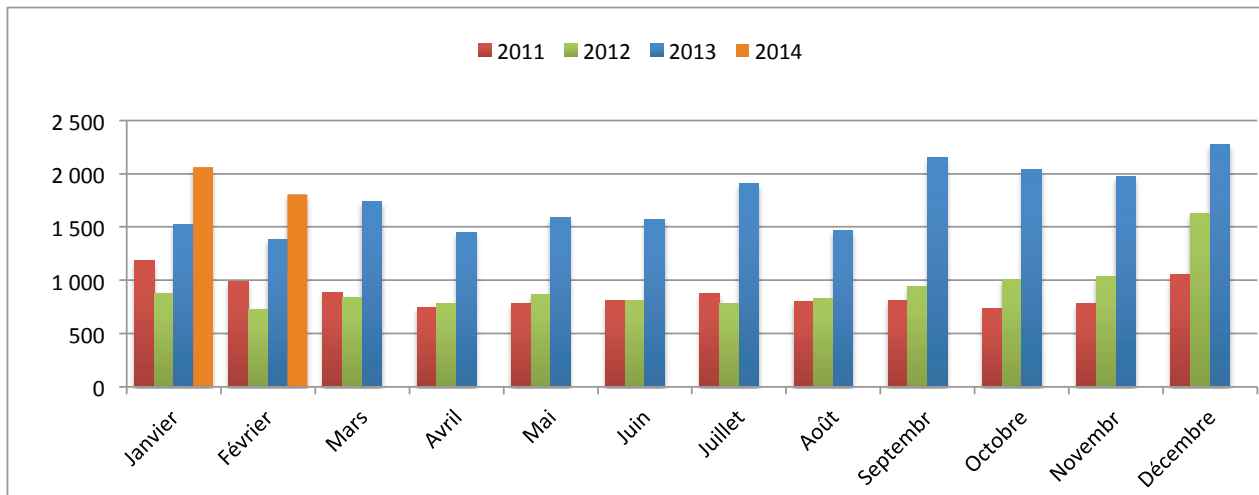
Dernière heure

L'AQCIE utilise également un autre véhicule pour communiquer ponctuellement avec ses membres uniquement, les bulletins *Dernière heure*. Ces derniers traitent parfois de sujets internes à la vie de l'association (activités, invitation aux assemblées annuelles et semi-annuelles) mais souvent aussi de sujets d'importance stratégique, comme le dépôt de requêtes devant la Régie de l'énergie ou de mémoires devant le gouvernement. En 2012, 14 bulletins *Dernière heure* ont été émis, et 16 en 2013.

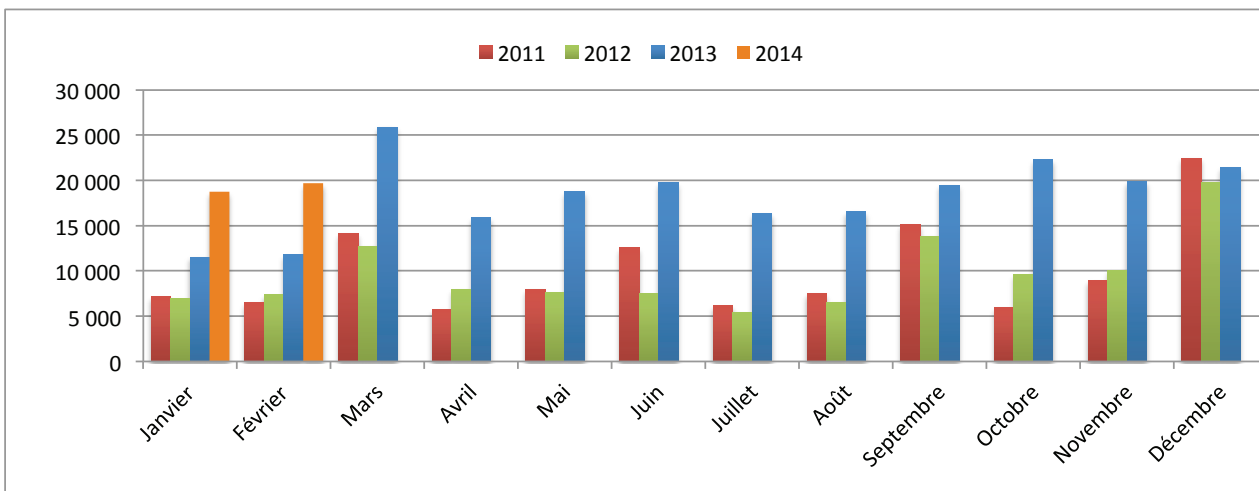
Grâce à ces différents outils, conçus sur mesure pour ses différents publics et activités, l'AQCIE réussit à tenir bien informés ses membres et tous les intervenants intéressés par les positions des industriels québécois sur la question énergétique et sur les avenues qui contribuent à leur compétitivité, ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois et de retombées économiques essentielles pour le Québec et ses régions.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION 2011-2014 AQCIE. ORG

VISITES



CLICS



Conseil d'administration 2012-2013

Président

Nicolas Dalmau
Alcoa Canada

Vice-président

Benoît Pepin
Rio Tinto Alcan

Trésorier

Lucie Bellerose
Olin

Président sortant

Carl Yank
ERCO Mondial

Directeurs

Éric Angers
Air Products Canada Ltée

Patrice Besson
Rio Tinto Fer et Titane

Daniel Caumartin
Bonduelle Canada

André Jetté
AXIALL Canada inc.

Michel Gariépy
CE Zinc Canada

Cynthia Martin
Eka Chimie Canada Inc.

Sylvain Mayrand
A. Lassonde inc.

François Perras
ArcelorMittal

Directeur exécutif de l'AQCIE

Luc Boulanger

Au 14 mars 2014

Entreprises membres de l'AQCIE

- A. Lassonde inc.
- Agropur Coopérative
- Air Liquide Canada inc.
- Air Products Canada Ltée
- AkzoNobel
- Alcoa
- Aluminerie Alouette inc.
- ArcelorMittal
- AXIALL Canada inc.
- Barry Callebaut Canada
- Biscuits Leclerc Ltée
- Bonduelle Canada
- Boulangeries Weston Ltée (Les)
- Brasserie Labatt Ltée (La)
- Brasserie Sleeman Ltée (La)
- Bridgestone Canada inc.
- Bridor Inc.
- Canada Bread Company Ltd
- Canexus
- Chimie ParaChem inc.
- Congébec
- Danone Inc
- Eaux Vives Water Inc
- Emballages Mitchell-Lincoln Ltée
- Énergie Valero inc.
- ERCO Mondial
- Forges de Sorel (Les)
- Groupe Robert Inc.
- Kronos Canada Inc.
- Lafarge Canada Inc.
- Laiterie Chalifoux
- Lavo Inc.
- LEK inc.
- Linde Canada Ltd
- Molson Coors Canada
- Norampac
- Olin Canada ULC
- Olymel s.e.c./l.p.
- Praxair Canada Inc.
- Produits de marque Liberté inc. (Les)
- Produits Plastique Qualipak inc. (Les)
- Rio Tinto Alcan
- Rio Tinto Fer et Titane
- Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c.
- Silicium Québec SEC
- Suncor Energy
- Wabush Mines
- Xstrata Copper Canada division CCR
- Xstrata Copper Canada division fonderie Horne
- Zinc électrolytique du Canada Ltée

Au 14 mars 2014





L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078
www.aqcie.org